

DIU Sciences, Technologies, Santé
Mention Médecine fœtale

Il est créé dans les Universités de Clermont-Ferrand, Grenoble, Limoges, Lyon, Saint-Étienne, un **Diplôme Inter-Universitaire de Médecine Fœtale**.

Objectifs

Acquisition et mise à jour des connaissances en médecine fœtale dans le cadre d'une démarche nationale de la profession permettant de délivrer, après un enseignement et un contrôle de connaissances homogènes sur le plan national un diplôme d'égale valeur sur l'ensemble du territoire national.

La médecine fœtale étant une spécialité très multidisciplinaire, ce diplôme se destine à tout spécialiste formé ou en formation impliqué dans ce domaine.

L'objectif de ce DIU est l'acquisition de connaissances approfondies dans le domaine de la médecine fœtale. La multidisciplinarité de cette spécialité nécessite l'acquisition d'informations issues de 7 spécialités différentes :

- > Génétique
- > Cytogénétique
- > Fœtopathologie & Embryologie
- > Imagerie
- > Pédiatrie
- > Chirurgie pédiatrique
- > Obstétrique

Le programme se propose d'aborder les pathologies fœtales dans leur globalité en faisant intervenir les différents spécialistes.

Pour qui ?

Public visé

Sont autorisés à s'inscrire :

- Les étudiants en cours de D.E.S au delà de la 2ème année de formation de :

- > Gynécologique
- > Pédiatrie
- > Chirurgie Pédiatrique
- > Génétique
- > Radiodiagnostic et Imagerie médicale

- Les médecins titulaires d'une des spécialités suivantes :

- > Gynécologique
- > Pédiatrie
- > Chirurgie Pédiatrique

- > Génétique
- > Radiodiagnostic et Imagerie médicale

- Les médecins titulaires du DIU de Fœtopathologie.

- Les médecins étrangers justifiant du même niveau d'études, après accord du Conseil Pédagogique National, sur proposition du responsable local.

- Les sages femmes après validation du diplôme d'État, sur proposition du responsable local.

Programme

Les études en vue du Diplôme Inter-Universitaire de Médecine Fœtale ont une durée de 100 heures répartie sur une année universitaire.

Le programme est commun à toutes les Universités signataires. Il est établi et actualisé par le Conseil Pédagogique National.

Les enseignements théoriques sont organisés, au niveau de chaque Université, ou groupement d'Inter-Régions.

- > Génétique / Cytogénétique : 15 h
- > Embryologie : 5 h
- > Fœtopathologie : 5 h
- > Imagerie : 15 h
- > Prise en charge obstétricale : 35 h
- > Prise en charge pédiatrique : 13 h
- > Aspects psychologiques et éthiques : 7 h
- > Aspects organisationnels : 5 h

Validation

Modalités d'évaluation des connaissances :

L'examen comprend une **épreuve écrite** anonyme d'une durée de 2 heures notée sur 20.

Cette épreuve sera composée de 4 questions rédactionnelles réparties comme suit :

- > Une question de Génétique / Cytogénétique
- > Une question de prise en charge Pédiatrique
- > Une question de prise en charge Obstétricale
- > Une question de synthèse.

La correction des épreuves écrites est assurée par le Jury National.

La validation des épreuves écrites permet d'être **admissible** au D.I.U de Médecine Fœtale.

Cette admissibilité n'est valable que pour l'année universitaire en cours sauf dérogation exceptionnelle accordée par le coordonnateur du D.I.U sur justification motivant l'absence aux épreuves orales. Dans ce cas, le candidat conserve l'acquis de son admissibilité pendant une année universitaire.

Un mémoire de Médecine Fœtale est exigé pour la validation du D.I.U. Son coefficient est de la moitié de celui des épreuves écrites. Après admissibilité, il est discuté par le jury en présence du candidat.

Un stage pratique doit être réalisé dans un centre pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal et de Médecine Fœtale sous la forme d'au moins 20 vacations ou participations à des réunions de centres pluridisciplinaires.

La réussite à l'examen est prononcé par obtention de la moyenne entre épreuves théoriques et mémoire, ainsi que la validation des vacations.

En cas de redoublement, toutes les épreuves doivent être repassées.

L'admission définitive du candidat au Diplôme Interuniversitaire est prononcé par le Conseil pédagogique National en vue de l'ensemble des résultats du candidat.

Coût de l'inscription

Pas de droits d'inscription nationaux

Droits spécifiques

Formation initiale :

- > Inscription principale : 500 €
- > inscription secondaire : 310 €

Formation continue :

- > Prise en charge individuelle : 900 €
- > Prise en charge par un organisme : 900 €